



Istanbul et la Cappadoce

Turquie

à partir de 1265€ / pers

Base 40 personnes

Du 13 au 19 mai 2027

7 jours / 6 nuits

Les points forts

- ✓ Vols réguliers au départ de Marseille
- ✓ Hôtels 4*
- ✓ Vol intérieur Kayseri / Istanbul pour plus de confort
- ✓ Découverte de La Cappadoce

JOUR 1 : MARSEILLE / ISTANBUL

Rendez-vous des participants et départ en autocar jusqu'à l'aéroport de Marseille-Provence. Accueil par un représentant Sabardu Voyages et assistance aux formalités d'enregistrement. Envol pour Istanbul sur vol régulier Turkish Airlines. Accueil à l'arrivée par le guide local et transfert en autocar jusqu'à votre hôtel. Installation, dîner et logement.

JOUR 2 : ISTANBUL

Petit-déjeuner et, sous la conduite de votre guide local, visite de cette ville aux innombrables richesses. L'Hippodrome Byzantin, la Basilique Sainte Sophie, la Mosquée bleue aux six minarets, renommée pour sa décoration de faïences bleues et vertes à l'intérieur. Déjeuner. Après le repas, visite du palais de Topkapi, résidence des sultans ottomans. Vous serez fascinés par la richesse du trésor des Sultans ainsi que par les collections de porcelaines chinoises et japonaises. Après la visite, départ pour le Grand Bazar, véritable labyrinthe aux mille boutiques. Shopping dans cette atmosphère orientale, puis retour en fin de journée à votre hôtel. Dîner et logement.

JOUR 3 : ISTANBUL

Petit-déjeuner et poursuite de la découverte de la ville. Visite de la mosquée de Rustempasa, petit chef d'œuvre de l'architecte Sinan, décorée avec de très belle faïence. Arrêt au marché aux épices dit le Bazar Egyptien plein d'arôme exotique de l'Orient. Déjeuner. Après le repas, visite de la Corne d'Or, le quartier cimetière d'Eyüp avec la mosquée et le mausolée Eyup dédiés au nom du porteur de drapeau du prophète. Arrêt au café Pierre Loti. Visite du musée Kariye, ancienne église Saint Sauveur in Chora, décorée par les meilleures mosaïques byzantines. Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 4 : ISTANBUL / ANKARA

Petit-déjeuner et départ en direction d'Ankara, capitale de la Turquie. Déjeuner. Après le repas, visite du magnifique musée des civilisations Anatoliennes appelé également musée hittite. Ce dernier retrace toute l'histoire de la civilisation en Turquie depuis le Paléolithique jusqu'à l'époque romaine. L'on y observe notamment des objets retraçant le développement de l'agriculture, des statuettes en terre cuite telle que celle de la déesse de la fertilité ainsi que de nombreux bijoux. Installation à l'hôtel en fin de journée. Dîner et nuit.

JOUR 5 : ANKARA / LA CAPPADOCE

Petit-déjeuner puis découverte du mausolée monumental d'Atatürk. Après la visite, départ en direction de la Cappadoce, inscrite au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'Unesco, tout en longeant le lac salé. Cette région est unique et étonnante par ses paysages fantastiques parfois surréalistes sculptés par l'air, l'eau et le feu. Déjeuner. Après le repas, visite de la ville souterraine qui fût autrefois un refuge pour les premiers chrétiens. Un dédale de couloirs et pièces de près de 4 étages sous terre. Installation à votre hôtel. Dîner et nuit.

JOUR 6 : LA CAPPADOCE

Petit-déjeuner, et cette journée sera consacrée à la visite de la région. Visite de la vallée de Goreme, aux églises rupestres décorées de fresques. Arrêt au village semi-troglodytique d'Uchisar et à la vallée des pigeonniers. Déjeuner en cours d'excursion. Après le repas, poursuite de la visite à la découverte de la région avec la vallée de Pasabag, ancien village troglodyte aux innombrables cheminées de fées. Visite de la vallée de Derbent et du village de Cavusin. Retour à l'hôtel en fin de journée. Dîner et logement.

NOTRE PRIX COMPREND :

- Le transport en autocar aller / retour jusqu'à l'aéroport
- Le transport aérien Marseille / Istanbul / Marseille sur vols réguliers Turkish Airlines
- Le vol intérieur Kayseri / Istanbul
- Les taxes d'aéroports (230 € au 03/07/26)
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport
- L'hébergement en chambre double en hôtels 4**** (normes locales)
- La pension complète du dîner du jour 1 au petit-déjeuner du jour 7
- Les excursions et visites mentionnées au programme
- Les entrées dans les sites et musées
- La présence d'un guide local pendant la durée du circuit
- Les pourboires usuels
- L'assurance annulation (offerte – d'une valeur de 25€)
- L'assistance / rapatriement

JOUR 7 : LA CAPPADOCE / KAYSERI / ISTANBUL / MARSEILLE

Après le petit-déjeuner, transfert à l'aéroport de Kayseri. Assistance aux formalités et envol pour Istanbul puis correspondance pour Marseille sur vols réguliers Turkish Airlines. A votre arrivée, retour en autocar vers vos différents lieux de prise en charge.

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

- Le supplément chambre individuelle : 245 €
- Les boissons
- Les pourboires guide et chauffeur
- Les dépenses personnelles





CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar com-portant au moins une nuit :

- 30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation
- 25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours
- 50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours
- 75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours
- 90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ
- 100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examen périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

FORMALITÉS SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).